

genre d'aide est acceptable pour des raisons intérieures? Recours commerciaux : quand les mesures anti-dumping et les droits compensateurs sont-ils justifiés, et quand faudrait-il les interdire? Marchés de l'État : dans quelle mesure faudrait-il accorder aux entreprises étrangères l'accès aux marchés publics de biens et de services? Ces questions, et d'autres encore, font l'objet de négociations aux NCM. Il est donc compréhensible que les trois pays qui sont parties aux négociations sur le libre-échange nord-américain hésitent à s'engager dans certains de ces domaines tant que l'on ne comprendra pas clairement l'issue des NCM. Il est évident qu'un accord détaillé et ambitieux entre les quelque 100 membres et plus de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) constituera une base importante sur laquelle bâtir un ALENA. Sans une telle entente, les trois partenaires devront agir avec plus de circonspection lorsqu'ils navigueront en eaux inconnues.

Il y a de bonnes raisons de se montrer optimiste quant à l'issue des NCM, malgré l'impasse décevante qui a interrompu la conférence à Bruxelles, en décembre dernier. Il a coulé beaucoup d'eau sous les ponts depuis et les chances de succès de la ronde Uruguay semblent maintenant bien meilleures. Après avoir scruté l'avenir et y avoir entrevu un régime commercial international qui ferait de plus en plus l'objet d'interventions capricieuses et arbitraires visant à protéger des intérêts limités, et s'être rendu compte qu'un tel contexte ne réussirait qu'à faire flétrir l'économie mondiale et non à la renforcer, les membres du GATT ont décidé qu'ils doivent essayer à nouveau de sauver la ronde Uruguay, et ce n'est pas trop tôt.

Les négociations en vue de la conclusion d'un ALENA se déroulent à leur propre rythme et sans problème. Comme vous le savez, à l'occasion de la première réunion ministérielle, qui a eu lieu à Toronto en juin dernier, les ministres du commerce des trois pays ont déclaré qu'ils avaient l'intention de conclure un accord détaillé et d'envergure, qui serait réellement avantageux pour ses signataires.

Les principes généraux sur lesquels on s'est entendu dès le début à Toronto comprennent notamment le libre-échange le plus général possible au niveau des biens, des services et des investissements.

Dans le cadre d'un tel régime de libre-échange, les biens et les services circuleraient en franchise totale de droits entre les trois pays. La suppression de tous les droits chatouille certains secteurs, mais nous avons confiance de pouvoir lisser ces problèmes grâce aux consultations détaillées et ouvertes qui déboucheront sur l'adoption, à temps, de réductions tarifaires, comme on a réussi à le faire dans le cadre de l'ALE.

Les ministres se sont aussi entendus sur une seule série de règles d'origine, qu'ils ont simplifiées au maximum et qui